

Cofinancé par le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche



mस्पmed

Mise en œuvre de la planification de l'espace maritime commun en Méditerranée

Présentation du projet



Le projet européen **MSP-MED**, cofinancé par la Commission européenne, soutient le développement de la planification de l'espace maritime (PEM – MSP en anglais) au sein des États membres de l'Union européenne sur les rives de la Méditerranée.

Le projet vise à renforcer les **plans maritimes nationaux** des États membres côtiers et à promouvoir la coopération internationale dans le bassin méditerranéen.

Cette initiative a pour ambition de faciliter la mise en œuvre de la Directive cadre PEM en accompagnant l'élaboration d'une planification cohérente et coordonnée pour l'espace maritime en Méditerranée.

Le projet se déroulera de 2020 à 2022 et s'adaptera à la situation de pandémie mondiale.

Un consortium de partenaires de six États membres a été constitué pour atteindre les objectifs ambitieux du projet. Il réunit le CORILA, l'IUAV et le CNR-ISMAR en Italie, l'OFB et le Shom en France, l'IEO en Espagne, l'YEPEN et l'UTH en Grèce, le RRC Koper en Slovénie et la Planning Authority de Malte.

Le projet est cofinancé (80 %) par le fonds européen FEAMP (DGMARE-CINEA).



Durée :
2 ans

6
États
membres

Budget :
3 135 916,25 €

10
Partenaires

LE CONSORTIUM



Le **CORILA**, coordinateur du projet, est un consortium italien composé de centres de recherche et d'universités et créé pour la préservation de Venise et sa lagune. Le consortium a coordonné au cours des dernières années divers projets européens interdisciplinaires liés à la PEM et soutient aujourd'hui, conjointement avec le CNR-ISMAR et l'IUAV, les autorités italiennes chargées de sa mise en œuvre (Ministère des Infrastructures et de la Mobilité Durable).



L'**IUAV** est une université publique italienne basée à Venise spécialisée dans l'adaptation au changement climatique et la planification environnementale. Elle coordonne depuis 2013 le Master Erasmus Mundus de Planification de l'espace maritime.



L'**Institut de science marine du Conseil national italien de la recherche (CNR-ISMAR)** travaille depuis 2013 sur la PEM à travers plusieurs projets internationaux, nationaux et locaux. Ces projets couvrent tous les aspects et étapes du processus de PEM et développent outils et instruments spécifiques.



L'**Office français de la biodiversité (OFB)** est un établissement public sous tutelle des ministères français de la transition écologique et de l'agriculture. L'OFB apporte une assistance technique à la mise en œuvre de la directive PEM à l'échelle nationale et celles des bassins maritimes, et soutient les autres politiques publiques liées à la biodiversité.



L'**Institut espagnol de l'océanographie (IEO)** est un établissement public dédié aux activités de recherche et développement en milieu marin, dont l'océanographie pluridisciplinaire, la géologie, la pollution marine, la pêche et l'aquaculture. Il apporte un soutien méthodologique et technique au ministère de la transition écologique et des défis démographiques (MITERD), autorité compétente de la PEM et la Directive-cadre « Stratégie pour le milieu marin » en Espagne.



Le Département de la planification et du développement régional de l'Université de Thessalie en Grèce (**UTH**) a acquis une solide expérience en recherche pour l'aménagement et le développement des territoires, notamment concernant les problématiques de la PEM, la gestion des zones côtières, des bassins versants et le développement des régions insulaires.



Le **Centre Koper de développement régional (RRC)** est une organisation publique slovène qui traite du développement entrepreneurial et durable des régions d'Istra, Brkini, Kras. Le RRC s'est constitué une solide expérience dans le domaine de la PEM et de la Gestion intégrée des zones côtières (GIZC) grâce à sa participation à de nombreux projets européens.



Le **ministère grec de l'Environnement et de l'énergie (YPEN)** est l'autorité compétente pour la Planification de l'Espace Maritime en Grèce.



Le **Shom** est le Service hydrographique et océanographique français. Il fournit des données géographiques maritimes et côtières de référence et représente l'Organisation hydrographique internationale (OHI). Le Shom soutient les politiques publiques littorales et maritimes et participe activement à la PEM notamment en contribuant aux projets européens qui lui sont dédiés depuis 2015.



La **Planning Authority (PA)**, autorité chargée de la planification à Malte, a pour fonctions principales la réglementation, le contrôle et le développement des territoires terrestres ou maritimes. La PA est le coordinateur national pour la GIZC et la PEM. Elle participe aux initiatives régionales et projets internationaux en soutien à la coopération transfrontalière pour la PEM.



LA PLANIFICATION DE L'ESPACE MARITIME...

La Planification de l'Espace Maritime (PEM) est apparue comme **un outil international essentiel** à la gestion et la réglementation de la planification des différents usages des océans. L'objectif est d'atteindre à la fois un développement durable de **l'Économie bleue** et la **préservation des ressources marines**.

Dans le cadre de la PEM, les autorités et les acteurs travaillent ensemble afin d'identifier les meilleures pratiques en terme de gestion maritime, fondées sur la préservation des services écosystémiques et **l'organisation spatiale des activités**.

La PEM est également reconnue comme utile au renforcement de la **coopération transfrontalière** et l'amélioration de la gouvernance des océans.

L'Union Européenne a édicté une Directive en 2014, confirmant l'importance de la PEM dans la bonne **gestion des eaux européennes**, et confiant aux États Membres côtiers la création de plans nationaux en **2021**. Le projet MSP MED répond ainsi à un besoin pratique et immédiat.

Quelques résultats parmi les plus pertinents obtenus grâce à la PEM :

- ▶ Réduction des conflits et création de synergies entre différents usages.
- ▶ Soutien de l'investissement grâce à un cadre légal, prévisible et transparent.
- ▶ Renforcement de la coopération transfrontalière entre États Membres en vue du développement des énergies renouvelables, de mesures de séparation des trafics, de l'installation de pipelines et câbles sous-marins, etc.
- ▶ Protection de l'environnement grâce à la désignation d'aires protégées, d'études d'impacts sur les écosystèmes et à l'identification des différents usages possibles des espaces.



... EN MÉDITERRANÉE

La Méditerranée est un bassin particulier presque entièrement fermé qui accueille un écosystème très spécifique et des espèces endémiques. La Méditerranée est le berceau d'un patrimoine culturel et de communautés ancestrales intrinsèquement et économiquement liés à la mer. Aujourd'hui, **23 pays riverains** s'étendent sur son littoral, dont 8 États membres de l'UE. La région recense environ **480 millions de personnes**. De nombreuses et intensives activités avec un fort impact potentiel sur l'environnement sont menées quotidiennement telles que le transport maritime, l'extraction de ressources et la pêche. Ce **contexte socio-économique complexe** met en évidence la nécessité d'une gestion dédiée à la Méditerranée et à son écosystème spécifique.

Depuis 2016, l'Union Européenne soutient la création des plans maritimes nationaux en finançant plusieurs projets. Le projet MSPMED capitalise sur l'expérience des projets précédents, tels que :

- ▶ **SUPREME** www.msp-supreme.eu
- ▶ **SIMWESTMED** www.corila.it/it/SIMWESTMED
- ▶ **MUSES** www.muses-project.com
- ▶ **Portodimare** www.portodimare.eu
- ▶ **ADRIPLAN** www.adriplan.eu
- ▶ **MARINE ECOMED** www.marine-ecomed.net



STRUCTURE DU PROJET

Pour répondre aux objectifs, cinq lots ou **Working Packages (WP)** ont été identifiés ainsi que leurs tâches et sous-tâches :

Le **WP1** consiste à mener le projet afin d'atteindre ses objectifs opérationnels et financiers. Cette réalisation se fait par un suivi et une évaluation des avancées, l'identification de risques éventuels à la réalisation et la mise en œuvre de contre-mesures si nécessaire afin d'assurer l'aboutissement de l'ensemble des engagements définis dans l'accord de subvention dans le temps imparti. Le partenaire référent pour le WP1 est l'institution italienne **CORILA**.

Le **WP2** a pour objectif le soutien à la définition et mise en œuvre des Plans maritimes des États membres impliqués dans le projet, en accord avec les objectifs définis par la Directive cadre PEM. Chaque partenaire mène des tâches spécifiques (2.1 à 2.6) selon ses besoins nationaux. Le référent de ce WP est l'**OFB**, partenaire français.

Le **WP3** vise à utiliser la meilleure donnée disponible et organiser le partage des informations nécessaires pour les plans des espaces maritimes de façon exhaustive en utilisant les mécanismes et outils appropriés. Le référent de ce WP est le **CORILA**.

Le **WP4** consiste à conduire des activités afin d'encourager une coopération concrète entre États membres et pays-tiers du bassin méditerranéen concernant la PEM. Pour atteindre cet objectif, les premières actions visées sont l'identification de problématiques communes, favorisant ou entravant la mise en œuvre transfrontalière de la PEM en Méditerranée, et la proposition de pistes favorables et/ou la levée des obstacles. Le référent de ce WP est l'**IEO**, partenaire espagnol.

Le **WP5** a pour objectif une meilleure communication entre les partenaires et les acteurs de la PEM en Méditerranée, ainsi que la diffusion des résultats du projet et des caractéristiques de la PEM auprès des parties prenantes et du grand public. Le référent de ce WP est le **CORILA**.

WP1 Coordination & Gestion

WP2 : Mise en place des plans maritimes

Tâche 2.1 Italie : Vision, objectifs stratégiques et analyse de la vocation des zones maritimes italiennes

Tâche 2.2 France et Espagne : Aménagement de la zone offshore du Golfe du Lion en fonction des écosystèmes

Tâche 2.3 Espagne : Un cas pilote pour la planification de la Région de Murcie en lien avec la conservation des habitats

Tâche 2.4 Grèce : Développement d'un schéma de gouvernance et de mécanismes de suivi

Tâche 2.5 Malte : Gouvernance de la PEM

Tâche 2.6 Slovénie : Développement, objectifs et concept pour la baie de Koper

Tâche 2.7 Partage d'expériences entre pays

WP3 : Utilisation et partage des données

Tâche 3.1 Création et partage d'un catalogue commun de connaissances

Tâche 3.2 Utilisation et partage des données en Italie

Tâche 3.3 Fournir un géoportail PEM opérationnel pour Malte

Tâche 3.4 Utilisation et partage des données en France

Tâche 3.5 Grèce : Livraison d'une plateforme PEM interactive

Tâche 3.6 Slovénie : Comblent les lacunes de données pour la zone de la baie de Koper

WP4 : Coopération entre États membres et les pays tiers

Tâche 4.1 Traitement des questions transfrontalières d'intérêt commun concernant la surveillance maritime

Tâche 4.2 Mise en place d'une solide coopération transfrontalière en matière de PEM entre les États membres du bassin méditerranéen

Tâche 4.3 Mise en place de mécanismes et d'instruments de Coopération transfrontalière avec des pays tiers

WP5 - Communication et diffusion

RÉSULTATS

Les résultats attendus sont divers et concernent autant des concrétisations pratiques que des effets à plus large échelle.

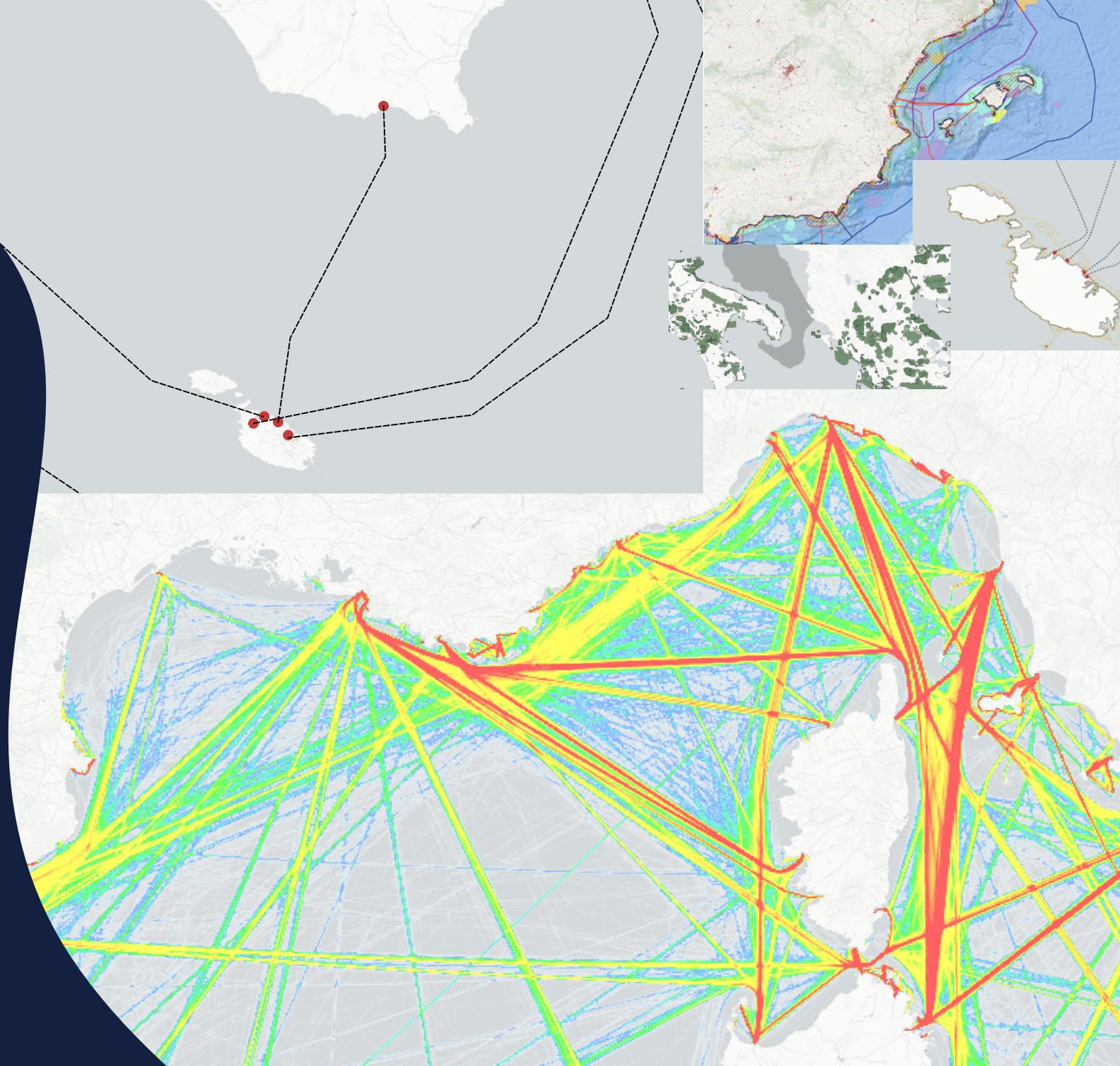
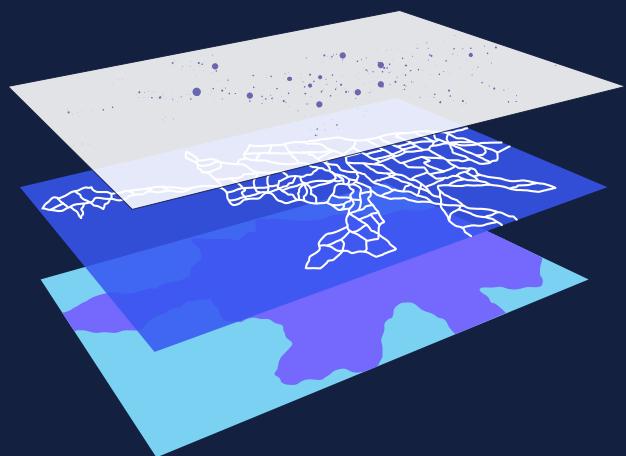
Le soutien aux plans nationaux prend des formes multiples telles que la production de **cartes** et de **jeux de données**, ou de documents dans lesquels les **objectifs** et **facteurs clés** sont identifiés. La collaboration transnationale implique le partage des données pertinentes et la **création d'outils pour la collecte de données**, mais également **l'analyse de problématiques** d'intérêt commun.

Plusieurs **ateliers de travail** sont prévus, virtuellement ou en présentiel, et essentiels au projet. Les résultats seront mis à disposition tout au long de celui-ci au travers de livrables accessibles sur le site www.mspmed.eu.

De façon générale, les actions du projet contribuent à une **meilleure coordination** entre les autorités nationales et régionales, renforçant ainsi l'efficacité des plans nationaux.

Ce résultat favorise à son tour une **économie bleue plus durable**, accompagnée d'une amélioration de la qualité de vie sur le littoral. Le **partage de connaissances** entre pays, au cours des ateliers, engendrera globalement une plus grande harmonie dans la mise œuvre du processus de PEM en Méditerranée. La coordination des différents plans peut également mener à une **meilleure protection** des ressources naturelles du bassin méditerranéen (en mettant par exemple en place des **réseaux d'Aires marines protégées**).

Enfin, le projet MSPMED œuvre pour la **sensibilisation du grand public** afin de permettre meilleure compréhension et accueil des plans à l'échelle nationale. Le projet vise une **coopération renforcée** entre Autorités compétentes et experts des **États membres** et **non-membres**, en accord avec les Objectifs de développement durable des Nations unies et les initiatives pour la **connaissance scientifique des océans**.



LE PROCESSUS DE PLANIFICATION SPATIALE EN MER ET SUR LE LITTORAL EN FRANCE

Pour fixer son ambition maritime sur le long terme, la France s'est dotée, en février 2017, d'une **stratégie nationale pour la mer et le littoral (SNML)**. Elle fixe quatre grands objectifs :

- la transition écologique pour la mer et le littoral,
- le développement de l'économie bleue durable,
- le bon état écologique du milieu marin et la préservation d'un littoral attractif,
- le rayonnement de la France.

Le **document stratégique de façade (DSF)** est un document de planification qui décline les orientations de cette stratégie nationale pour la mer et le littoral.

Les documents stratégiques relèvent de la compétence de l'État.
Au niveau national, les autorités compétentes sont les ministres chargés de la mer, de l'environnement et des outre-mer.

À l'échelle des façades, les autorités compétentes sont les préfets coordonnateurs. Il s'agit d'un binôme de préfet de région (PACA, Nouvelle-Aquitaine, Pays de la Loire et Normandie) et de préfets maritimes.

Sans préjudice de la coordination inter-façades assurée au niveau national, les préfets coordonnateurs de façade sont les autorités compétentes pour l'élaboration du document stratégique, la coordination de sa mise en œuvre et son approbation. Ils s'appuient pour l'ensemble du processus sur les directions interrégionales de la mer au niveau des façades.

Les parties prenantes sont associées et sont forces de propositions aux côtés de l'État : élus, syndicats représentatifs des salariés, entreprises et associations dans le cadre d'une gouvernance à cinq au sein des conseils maritimes de façades.



Les composantes et les étapes de réalisation des DSF

Le DSF comporte deux volets :

▶ stratégique

▶ opérationnel

Les différents volets font l'objet d'une élaboration en plusieurs étapes et de décisions d'adoption successives.



Un volet stratégique, dénommé « stratégie de façade maritime »

Pour le premier cycle de planification, les stratégies de façades maritimes ont été adoptées par les préfets coordonnateurs de façades en 2019.

Elles comprennent :

- ▶ la situation de l'existant
- ▶ les objectifs stratégiques prioritaires et les indicateurs associés

Un volet opérationnel (adoption prévue au premier trimestre 2022)

Ses composantes sont :

- ▶ le dispositif de suivi
- ▶ les plans d'action



Présentation des façades maritimes hexagonales

Riche de ses 20 000 km de côtes, la France dispose d'atouts inestimables en termes de patrimoine naturel marin et de biodiversité, qu'il faut savoir préserver tout en développant une activité économique durable des territoires. La France hexagonale compte 4 façades maritimes :

Façade maritime Manche Est - Mer du Nord

La façade maritime Manche Est - Mer du Nord s'étend sur 1022 km, de la frontière belge au golfe anglo-normand, en limite de la Bretagne. Elle compte 7 des 26 départements métropolitains de bord de mer et 2 des 8 régions littorales : Hauts-de-France et Normandie.

Façade maritime Nord Atlantique - Manche Ouest

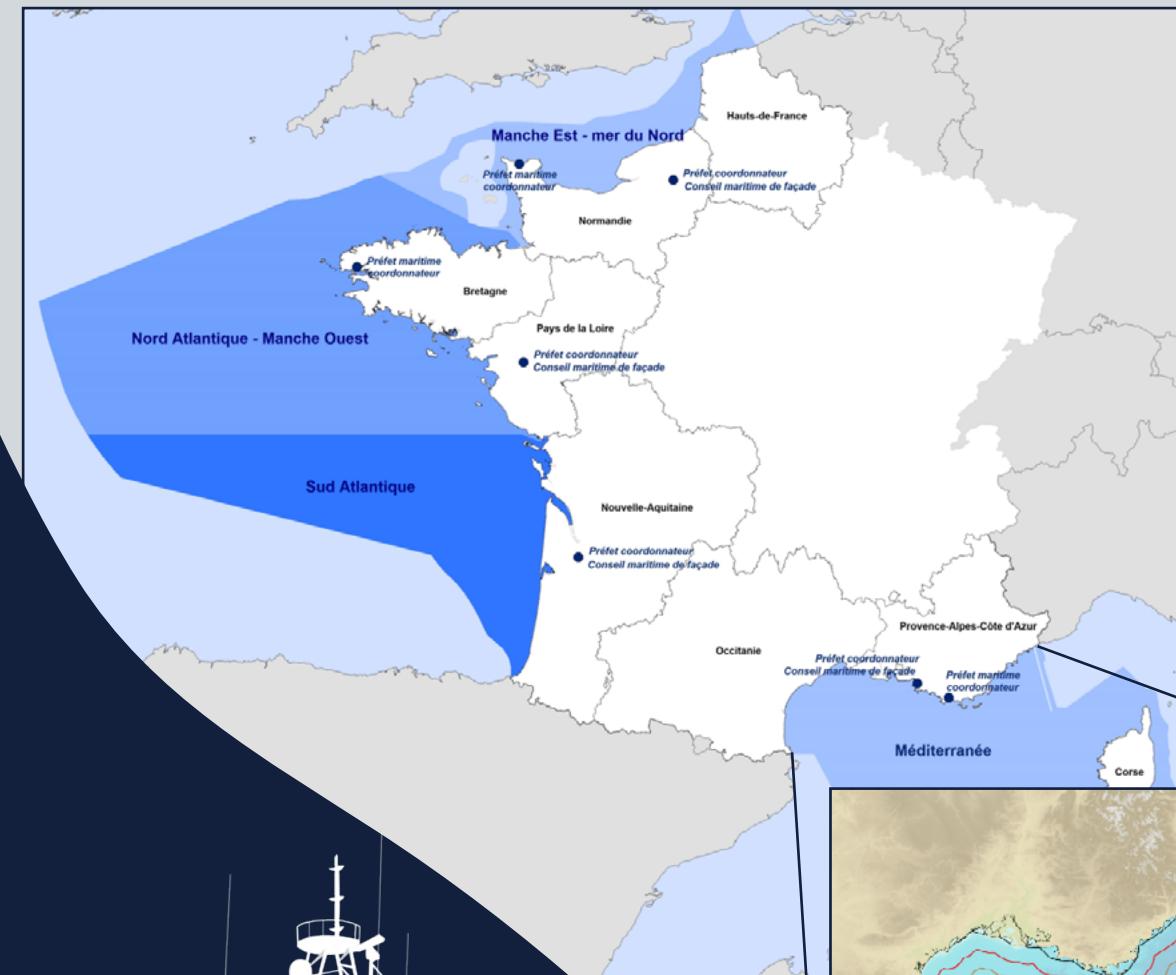
La façade s'étend entre la Manche, la mer d'Iroise et l'Atlantique, au droit des régions Bretagne et Pays de la Loire et du bassin - versant de la Loire. Le caractère maritime structure fortement l'identité des six départements littoraux dotés d'un littoral marin découvrant largement à marée basse et de côtes très découpées.

Focus sur la façade maritime Sud - Atlantique

La façade Sud - Atlantique compte 723 kilomètres de linéaire côtier, de la Sèvre niortaise au nord jusqu'à la frontière franco-espagnole au sud. Elle comprend les 4 départements littoraux de la région Nouvelle-Aquitaine et compte 140 communes littorales.

Focus sur la façade maritime Méditerranée

La mer Méditerranée est une mer intercontinentale de 2,5 millions de km² composée de deux bassins : un occidental entre le détroit de Gibraltar et la Sicile et un oriental allant de la Sicile au canal de Suez. La façade Méditerranée comporte les rivages des trois régions Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse et l'ensemble des eaux sous juridiction française en Méditerranée, qui sont situées dans sa partie occidentale.





www.mस्पmed.eu

Crédits

Identité visuelle : BEY Studio

Projet graphique : Folco Soffietti, Lucia Arranz

Textes : DML, Shom, OFB

Plans : Monica Campillos, Fabio Carella, DML & data.shom.fr

Photo : Tamara Malaniy, Samuel Wölfel

© MSPMED 2021

Contacts :

info@mस्पmed.eu

